

VILLE DE
SAINT-PIRIEST ▶



L'ÉCOLE DE SPORT

Vacances de printemps
Du 15 au 19 avril 2024

- > Découvrir
- > S'initier
- > Se perfectionner

Pour les
6-17 ans

1^{re} permanence d'inscription sur rendez-vous
sur l'espace citoyens ou sur l'application **Saint-Priest m@ville**





Avoir **6 ans** le 1^{er} jour des animations et ne pas avoir **12 ans**

> Lieu : Gymnase François Arnaud Avenue Pierre Mendès France

Du lundi 15 au vendredi 19 avril 2024

- **Accueil des enfants le matin entre 8 h et 9 h.**
- **Départ le soir entre 17 h et 18 h.**
- (Fermeture du gymnase à 18 h, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de la structure).

Activités :

Des activités sportives seront proposées.

Une tenue sportive est **strictement obligatoire**.

Une sortie sera organisée si les conditions météorologiques le permettent.

Restauration :

La prestation comprend le repas et le goûter préparés par la cuisine centrale de la Ville. Le repas du midi est pris collectivement au restaurant scolaire de l'école Honoré de Balzac.

Tarification :

	Parents résidents à Saint-Priest	Parents ne résidents pas à Saint-Priest
Montant minimum	4,50€ x 5 jours	6€ x 5 jours
Taux d'effort	1,25% x QF x 5 jours	1,63% x QF x 5 jours
Montant maximum	16,5€ x 5 jours	21€ x 5 jours





Avoir **11 ans** le 1^{er} jour des animations et ne pas avoir **18 ans**

> **Mini séjour « Nature et sport » (2 nuitées - 32 places)**

Du lundi 15 au mercredi 17 avril : 3 jours en Savoie (randonnées, escalade...)

Hébergement au gîte « le Petit Som » à Corbel (73)

Départ le lundi à 8 h 30 au gymnase Léon Perrier

Retour le mercredi vers 18 h au gymnase Léon Perrier

• Restauration : repas tiré du sac le lundi midi, les autres repas sont prévus par la Ville.

Pour les San-Priots : 45 €

Pour les non San-Priots : 58,50 €

> **Stage « Olympisme » [32 places] Lieu : Gymnase Jacques Brel 1 Impasse Jacques Brel**

... **Accueil des jeunes le matin entre 8 h et 9 h.**
... **Départ le soir entre 17 h et 18 h.**

Judi 18 avril : challenge sports olympiques et paralympiques

Vendredi 19 avril : rencontres et tournois inter-structures

• Restauration : repas tiré du sac, goûter et bouteille d'eau préparés par vos soins.

Pour les San-Priots : 13 €

Pour les non San-Priots : 16,90 €



> DÉMARCHE À SUIVRE POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

1. Posséder ou créer un compte citoyen actif sur « l'espace citoyen »
www.espace-citoyens.net/saint-priest/

2. Se connecter aux dates de prise de rendez-vous

3. Se présenter le jour de la permanence à l'horaire convenu

> Aucune personne sans rendez-vous ne sera acceptée.

> Tout retard entraîne l'annulation du rendez-vous.

> Le rendez-vous ne garantit pas une inscription.

> Les documents numériques ne seront pas imprimés
le jour de la permanence.

En fonction des places disponibles, reprise des permanences d'inscription sans RDV au bureau des sports à partir **du mercredi 27 mars 2024** de 8 h 30 à 11 h 45 et de 14 h à 17 h.

Les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 45 et les mercredis et jeudis de 14 h à 17 h.

SEMAINE 6 / 11 ANS	STAGES 11 / 17 ANS
<ul style="list-style-type: none">> Connectez-vous dès le mardi 19 mars 2024 à partir de 12h pour prendre rendez-vous.> Permanence d'inscription : samedi 23 mars 2024 de 10h à 12h Centre nautique Pierre Mendès-France	<ul style="list-style-type: none">> Connectez-vous dès le lundi 18 mars 2024 à partir de 12h pour prendre rendez-vous.> Permanence d'inscription : samedi 23 mars 2024 de 9h à 10h Centre nautique Pierre Mendès-France

1^{re} permanence réservée aux parents domiciliés à Saint-Priest

> DOCUMENTS À FOURNIR

1) Si votre enfant est déjà inscrit durant la saison 2023-2024, fournir :

- la carte d'adhésion de l'école de sport ;
- la décharge parentale téléchargeable sur le site : www.ville-saint-priest.fr ;
- 1 photocopie de votre attestation CAF de moins de 3 mois faisant apparaître votre quotient familial pour le calcul du tarif ;
- 1 justificatif de domicile.

ATTENTION - Le dossier doit être obligatoirement complet et le paiement doit être fait, en totalité, le jour de l'inscription soit par CB, chèque, chèques vacances ou espèces.

En l'absence de documents justificatifs, le montant maximum vous sera facturé.

2) Si votre enfant n'est pas inscrit durant la saison 2023-2024, fournir :

- 2 photos d'identité ;
- 1 photocopie d'attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant le nom de l'enfant et les garanties pour les activités physiques et sportives extra scolaires ;
- 1 fiche sanitaire à remplir à l'aide du carnet de santé (téléchargeable sur le site www.ville-saint-priest.fr) ou bien à retirer au préalable au service des sports ;
- 1 photocopie du carnet de vaccination ;
- 1 décharge parentale (téléchargeable sur le site www.ville-saint-priest.fr) ou à retirer au préalable au service des sports ;
- 1 photocopie de votre attestation CAF de moins de 3 mois faisant apparaître votre quotient familial pour le calcul du tarif ;
- 1 justificatif de domicile.